



CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE 1 AN (selon les prérequis)- Niveau III - CAP

MÉTIERS VISÉS

Agent de la petite enfance
Auxiliaire ou agent de crèche.
Agent spécialisé
Aide Auxiliaire de Puériculture.
Aide-Educateur (trice)
Agent d'Animation.
Animateur(trice) Petite Enfance

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Être titulaire d'un niveau 3 (au minimum CAP BEP)
Être âgé entre 16 et 29 ans

POSSIBILITÉ DE REDUCTION DE PARCOURS :

Si vous disposez d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au CAP- Les candidats ajournés peuvent conserver pendant les 5 sessions suivantes le bénéfice des épreuves dont les notes sont égales ou supérieures à 10/20.

MODALITÉS-DELAIS D'ACCES

Sur dossier de candidature et pièces demandées
Entretien individuel - complétude du dossier
Candidature possible de janvier à juillet de l'année en cours.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

Acquérir la qualification et les compétences pour l'accueil, la garde et l'entretien du cadre de vie des jeunes enfants en école maternelle/accueil collectifs pour mineurs, au domicile des parents, à son propre domicile, établissement/service d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistraux – Exercices pratiques et interactifs.
Mises en situations – Cas pratiques
Les activités sont progressives et permettent à chacun de valoriser ses savoirs en évitant toute situation d'échec.
Identification d'un maître d'apprentissage.

MOYENS D'ENCADREMENT

1 formatrice D'Educateurs de jeunes enfants
1 formatrice Educateur spécialisé, diplômée en arts thérapie
1 formatrice infirmière puéricultrice
1 formatrice titulaire d'une licence

DURÉE

Centre : 374 H

LIEU :

UFA SAINT JOSEPH ETAPLES
30 RUE DES BERCEAUX
62630 ETAPLES/MER

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum : 12 - Maximum : 20

DATES DE LA FORMATION

DU 23/08/2021 au 15/06/2022

MODALITÉS D'ÉVALUATION/VALIDATION

Formation certifiante inscrite au RNCP 652
Test de Positionnement- Evaluations intermédiaires - Examens blancs - Relevé de notes et appréciations Entretien pédagogique personnalisé
Date de l'examen : juin 2022



REMUNERATION DE L'APPRENTI(E)

	MOINS DE 18 ANS	18 À 20 ANS	21- 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1ÈRE ANNEE	410,7 € (27% SMIC)	654,1 € (43% SMIC)	806,2 € (53% SMIC)	Salaires le + élevé entre le Smic (1 522 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2ÈME ANNEE	693,3 € (39% SMIC)	775,8 € (51% SMIC)	927,9 € (61% SMIC)	
3ÈME ANNEE	836,7 € (55% SMIC)	1019,2 € (67% SMIC)	1186,6 € (78% SMIC)	



ACCESSIBILITE DES LOCAUX

Locaux conformes à la réglementation E.R.P. accessibles aux personnes à mobilité réduite
Adaptation pédagogique possible pour les personnes en situation de handicap, tutorée par le référent handicap de la structure.

NIVEAU DE PERFORMANCE ET D'ACCOMPLISSEMENT DE LA PRESTATION EN APPRENTISSAGE

2019/2020

- ❖ Taux d'obtention des diplômes : 75%
- ❖ Taux de satisfaction stagiaires : 100 %
- ❖ Taux de poursuite d'études 0%
- ❖ Taux d'interruption en cours de formation : 0%
- ❖ Taux d'insertion professionnelle à la suite de la formation:50%

Valeur ajoutée de l'établissement : *Au sein d'un lycée Professionnel, vous disposez d'un self et d'un snack. D'ateliers techniques performants et conformes. D'un point écoute ainsi que d'un lieu ressources.*



TARIF DE LA FORMATION: 7273€/AN

Secteur privé : le tarif est adaptable selon le montant de la prise en charge de l'OPCO concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur.

Fonction publique territoriale: Le CNFPT finance à hauteur de 50 % d'un montant plafonné le coût annuel de la formation.

Ce financement à hauteur de 50% s'applique aux contrats d'apprentissage signés par une collectivité territoriale ou établissement public en relevant à compter du 2 janvier 2020.

La région complète pour une prise en charge totale au travers du dispositif « Zéro Coût de Formation.

***complément accordé pour les apprentis en situation de handicap.**

***Formation gratuite pour l'apprenti ou son représentant légal.**

CONTACT

Marlène LANNOY /03.21.94.57.36
Responsable UFA /Référente qualité
marlenelannoy@wanadoo.fr



PROGRAMME

☀ 3 UNITES PROFESSIONNELLES :

- EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant incluant la Prévention Santé Environnement et le Certificat Sauveteur Secourisme du travail (expérience obligatoire en EAJE)
- EP2 : Exercer son activité en accueil collectif (expérience obligatoire en école)
- EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

☀ ENTREPRISE

3 semaines de stage obligatoire en crèche ou en école maternelle en dehors de votre structure

☀ Modules complémentaires

- Projets d'animations

☀ Suite de parcours :

Passer un bac professionnel après votre CAP Petite Enfance

Passer un bac professionnel Accompagnement, soins et services à la personne, puis un diplôme d'État pour envisager une carrière dans le secteur sanitaire et social.

Poursuite en formation dans le secteur du social de niveau 4 (Bac)

Passer les concours aide-soignant, auxiliaire de puériculture ou ATSEM

☀ Insertion à l'emploi :

Le titulaire d'un CAP petite enfance peut travailler en école maternelle, en crèche, en halte-garderie ou en centre de vacances. Il peut aussi exercer les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) après un concours ou d'assistant maternel avec l'agrément.